

Conseil économique et social

Distr. générale 26 août 2015 Français Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

167^e session Genève, 10-13 novembre 2015 Point 4.10.1 de l'ordre du jour provisoire Accord de 1958 – Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRRF

Proposition de complément 13 au Règlement n° 106 dans sa version d'origine (Pneumatiques pour véhicules agricoles)

Communication du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage*

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) à sa soixante-dix-neuvième session (document (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/79, par. 32). Il est fondé sur les documents ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2015/11, ECE/TRANS/ WP.29/GRRF/2015/15 et Corr.1. Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1) pour examen à leur session de novembre 2015.

^{*} Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par.94, et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.



Annexe 5,

Tableau 5, modifier comme suit :

« Tableau 5 (1 de 3)

Pneumatiques pour machines agricoles – Taille normale

	Code de la largeur théorique de la jante (A1)	Grosseur nominale du boudin (S1) [mm]	Diamètre hors tout (D) [mm]		Diamètre nominal de la
				(*)	jante (d) [mm]
4.00-16 IMP	3	114	618		406
4.00-18 IMP	3	112	672	688	457
4.00-19 IMP	3	114	694		483
4.00-21 IMP	3	112	765		533
4.50-16 IMP	3	123	647		406
4.50-19 IMP	3	124	720	733	483
4.80-8 IMP	3,75	121	423	449	203
•••					

Tableau 5 (2 de 3)

Pneumatiques pour machines agricoles – Taille normale

Désignation	Code de la largeur	dr du boudin (S1)	Diamètre hors tout (D) [mm]		Diamètre nominal de la
de la dimension du pneumatique	théorique de la jante (A1)			(*)	jante (d) [mm]
6.0-12 IMP	5	155	569		305
6.00-12 IMP	5	152	579		305
6.00-16 IMP	4	158	712	729	406
6.00-19 IMP	4,5	169	810		483
6.00-20 IMP	4,5	169	830		508

Tableau 5 (3 de 3)

Pneumatiques pour machines agricoles – Taille normale

Désignation de la	Code de la	argeur théorique du boudin (S1)	Diamètre hors tout (D) [mm]		Diamètre nominal de la
dimension du pneumatique	largeur théorique de la jante (A1)			(*)	jante (d) [mm]
8-16 IMP	6	211	795		406
8.00-6 IMP	7	203	452		152
8.00-12 IMP	5	214	710		305
8.00-16 IMP	6	206	808		406
8.00-19 IMP	6	214	888		483
•••					

.».

2/3 GE.15-14383

Tableau 6, modifier comme suit :

« Tableau 6 (2 de 3)

Pneumatiques pour machines agricoles - Taille basse

Désignation de la	dimension du largeur théorique du boudin (S1)	Grosseur nominale	Diamètre hors tout (D) [mm]		Diamètre nominal de la jante (d) [mm]
dimension du pneumatique			(*)		
15.0/55-17 IMP	13	391	850	872	432
10.5/65-16 IMP	9	274	755		406
11.0/60-16 IMP	9	281	742		406
10.0/75-12 IMP	9	264	685		305
10.0-15.3 IMP	9	258	785		389
10.0/75-15.3 IMP	9	264	760	780	389
10.0/75-16 IMP	9	264	805		406

».

Annexe 7 Partie D, modifier comme suit:

« Partie D : Pneumatiques pour machines forestières

Applicable aux pneumatiques de la catégorie « Machines forestières » (voir par. 2.41 du présent Règlement)

Variation de la capacité de charge (en pourcentage) pour les pneumatiques portant les symboles de catégorie de vitesse A6 et A8.

Utilisation	Vitesse (km/h)	A6	A8
Route	20	+15 %	+23 %
	30	0	+7 %
	40	-10 %	0

GE.15-14383 3/3